il faut s'assurer que les vérificateurs déjà employés s'attachent à l'examen des comptes les plus complexes par suite de la variété et du volume de la production.

L'application fautive de la loi fait courir aux recettes un risque certes plus grave que les autres opérations plus simples. C'est pourquoi, en nous fondant sur cette donnée, nous tirons le meilleur parti de nos ressources en main-d'œuvre, car nous avons programmé nos vérifications sur la base d'un cycle de deux, trois et quatre ans selon la complexité de l'opération et sur l'évaluation du bilan de la licence qui nous a donné d'excellents résultats.

Bien entendu, chaque mesure est prise pour aider le contribuable. Nos vérificateurs prennent contact avec les nouveaux titulaires de permis le plus tôt possible après que leurs affaires ont débuté, c'est-à-dire généralement vers le sixième mois de leurs transactions. On les aide ensuite à résoudre tous les problèmes fiscaux qu'ils ont ou qu'ils peuvent prévoir. On vérifie s'ils recoivent tous les renseignements publiés pour leur gouvernement par le ministère et on les invite à prendre contact avec leurs fonctionnaires chaque fois qu'ils ont des questions à poser. Notre plan régional met à leur disposition davantage d'experts se trouvant à des distances plus courtes. En moyenne, nous effectuons la plus grande partie de nos vérifications dans une période allant de 24 à 30 mois.

La seule manière d'appliquer la proposition du député, c'est-à-dire d'entreprendre des vérifications annuelles, serait d'augmenter de plus du double le nombre de nos vérificateurs. Cette mesure serait contraire à la politique du gouvernement et nous sommes convaincus qu'elle ne serait pas justifiée sur une base coût-profit: nous savons par expérience qu'environ 50 p. 100 des vérifications entreprises n'entraînent pas la moindre évaluation. Si nous devions effectuer des vérifications chaque année avec notre équipe actuelle, je suis certain que l'examen aboutirait à un succès bien relatif, donc sans grande signification, eu égard aux priorités établies.

Je voudrais assurer le député que nous travaillons constamment à améliorer notre programme de vérification afin de garantir le meilleur service que nous permettent notre situation financière et nos ressources en maind'œuvre. J'ajouterais qu'une disposition statutaire nous oblige à vérifier le bilan d'un titulaire de permis à des intervalles déterminées. Pour la même raison, aucune disposition de la loi sur la taxe d'accise ne permet d'écarter les évaluations rétroactives. Néanmoins, notre objectif permanent vise à maintenir au minimum le nombre des évaluations rétroactives.

[L'hon. M. Laing.]

LES ÉMEUTES—MONTRÉAL—L'ATTENTAT À LA BOMBE AU COLLÈGE LOYOLA

M. Warren Allmand (Noire-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier le 21 novembre j'ai demandé au premier ministre suppléant s'il voulait bien prendre contact avec le maire de Montréal et le premier ministre du Québec pour savoir si le gouvernement fédéral, y compris la Gendarmerie royale, pouvait faire davantage pour empêcher de nouveaux attentats terroristes à la bombe à Montréal. Ma question faisait suite à l'explosion d'une bombe au collège Loyola le jeudi 20 novembre. Une bombe très puissante a explosé dans un bâtiment scolaire alors que 400 étudiants du soir étaient en classe.

Au cours de la même semaine, une bombe était placée dans la demeure du maire suppléant de Saint-Michel. Ce sont là les plus récents exemples d'une longue série d'attentats à la bombe à Montréal. Comme on ne s'est vraiment pas engagé à prendre des mesures quand j'ai posé la question, j'ai décidé d'en faire un sujet de débat au moment de l'ajournement.

Même si les Montréalais s'inquiétaient sérieusement depuis quelque temps, leurs craintes se sont accrues avec l'incident de jeudi dernier. Quelques semaines avant l'attentat, un chef de syndicat à Montréal avait déclaré, lors d'une assemblée, que si le projet de loi 63 du gouvernement de Québec était adopté, une nouvelle vague de violence envahirait la province. Le bill en question fut adopté jeudi soir et l'explosion de la bombe au collège Loyola se produisit ce soir-là. Il n'y a peut-être aucun rapport entre la déclaration de M. Chartrand et cet attentat, mais les gens de Montréal, qui n'y sont pour rien, se demandent s'il y aura de nouveaux attentats à la bombe et si leurs vies et celles de leurs enfants sont menacées. Si des étudiants du Loyola s'étaient trouvés dans le corridor de l'institution jeudi dernier, au moment de l'explosion, un grand nombre d'entre eux auraient été tués. Heureusement, ils se trouvaient tous en classe à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas pessimiste de nature mais, comme bien des Montréalais, je me demande s'il faudra attendre que d'innocentes personnes se fassent tuer pour que la police intensifie ses efforts à tous les paliers. Même si M. Chartrand n'est pas directement en cause dans l'attentat à la bombe au Loyola, allons-nous tolérer que des dirigeants au sein d'une collectivité puissent proférer de violentes menaces impunément, pour ainsi dire, et favoriser ainsi le terrorisme? J'espère que les mécontents au sujet du bill 63 ou autres choses au Québec vont se rendre compte que la violence est en somme